

# Qu'est-ce qu'une croyance juste ?

*par Angélique Thébert*

---

**Imaginons un monde dans lequel l'ultime pied-de-nez à l'autoritarisme intellectuel consisterait à boycotter les normes du vrai, du savoir et de la preuve. Dans un tel monde, pourrions-nous encore avoir des croyances ? Certainement pas, répond Pascal Engel.**

---

À propos de : Pascal Engel, *Les vices du savoir, Essai d'éthique intellectuelle*, Marseille, Agone, 2019, 612 p., 26 €.

Construit comme une dystopie philosophique, *Les vices du savoir* présente les tenants et les aboutissants des manières de croire, aussi bien individuelles et collectives, qui cherchent à rompre avec certaines normes de la croyance, comme celle de vérité, jugées trop restrictives. Mais peut-on vraiment faire sauter les verrous d'une pensée correcte par la seule force de notre vouloir ? Notre esprit est-il véritablement corseté dans un moule normatif d'un autre âge ? Afin de montrer que ces tentatives pour libérer la pensée manquent leur but et pensent mal leur objet, P. Engel commence par cartographier le terrain conceptuel. Fidèle à la démarche analytique, il s'attache dans un premier temps à circonscrire le concept de croyance. Tel est l'intérêt de l'ouvrage. La condamnation des « pratiques doxastiques vicieuses », c'est-à-dire des dispositions à croire (acquises ou non) qui font fi des normes inhérentes à la croyance, ne repose pas seulement sur une description des mécanismes de telles pratiques et sur l'anticipation des conséquences désastreuses que leur généralisation pourrait avoir sur la démocratie. A certains égards, George Orwell l'a déjà fait dans *1984*. La méthode de P. Engel est différente : elle consiste d'abord en une clarification conceptuelle. Ainsi,

avant de faire défiler les portraits d'agents intellectuellement vicieux (le *bullshitter*, le snob, le sot, etc.), il convient de se mettre d'accord sur ce qu'est une croyance *en général*.

## Les normes de la croyance

Une partie substantielle de l'analyse est consacrée à la mise au jour des normes de la croyance. Ce travail constitue « l'éthique première de la croyance ». *Première* non pas parce qu'elle consiste à énoncer des règles particulières que nous devrions suivre pour croire comme il faut (comme les règles de la méthode de Descartes). Les normes de la croyance ne sont pas des directives ou des impératifs précis, auxquels nous devrions nous efforcer de nous soumettre pour obtenir une croyance correcte. Il s'agit de normes intrinsèques à la croyance, qui définissent de façon tout à fait abstraite ce qu'est une croyance correcte. Autrement dit, il ne s'agit pas de normes régulatrices, prescriptives, mais il s'agit de normes constitutives de la croyance en général (p. 117).

Ces normes propres à la croyance sont la norme de vérité (« une croyance est correcte si et seulement si elle est vraie »), la norme des raisons suffisantes (« une croyance est correcte si et seulement si elle est basée sur des raisons suffisantes »), qui sont elles-mêmes soumises à une norme encore plus forte, la norme du savoir (« une croyance que P est correcte si et seulement si on sait que P »). P. Engel baptise l'ensemble de ces normes du nom d'« évidentialisme normatif ».

Toutefois, nous voyons poindre une objection : si la croyance est à ce point normée, s'ensuit-il que nous ne pouvons pas croire ce que nous voulons ? Engel accueille la conséquence à bras ouverts. Mobilisant divers arguments, il montre que si nous *croyons* que P (par exemple qu' « il y a eu un incendie à Rouen le 26 septembre 2019 »), ce n'est qu'en réponse à des raisons épistémiques (qui mobilisent des faits ou des états du monde, constituant autant de preuves ou de justifications), raisons qui ne dépendent pas de nous (de nos désirs, de nos affects ou de nos intentions). Tel est le réquisit conceptuel propre à toute croyance en général. Si nous pouvons bien *vouloir croire* que P pour des motifs non épistémiques (par exemple, nous pouvons vouloir croire que « Dieu existe » parce que cette croyance nous rassure), ce que nous voulons alors, ce n'est pas le contenu ou l'objet de la croyance, mais simplement les effets (psychologiques, moraux) de cette attitude qu'est la croyance. Par conséquent, ne confondons pas les raisons épistémiques de croire et les raisons pratiques de vouloir croire. La croyance a ses raisons que le cœur ne connaît pas.

Mais si *en droit* la croyance est rétive à toute considération liée à nos préférences, cela ne compromet-il pas le développement d'une éthique de la croyance ? Si nous ne pouvons pas croire ce que nous voulons, dans quelle mesure sommes-nous responsables de nos croyances ? P. Engel montre que le problème disparaît si nous dénouons le lien que nous établissons intuitivement entre la responsabilité et le contrôle volontaire. Le fait que nous ne puissions pas contrôler volontairement nos croyances n'implique pas qu'il n'y a pas un sens dans lequel nous sommes responsables de nos croyances. Nous sommes responsables de nos croyances au moins en ce sens que nous sommes « capable[s] de répondre ou d'être sensible[s] aux raisons et aux normes qui les régissent » (p. 140).

## Des normes aux vertus

C'est à ce niveau que s'effectue l'articulation avec l'éthique seconde de la croyance. Alors que l'éthique première énonce les normes épistémiques qui sont inscrites dans le concept de croyance et qui ne sont pas soumises à notre libre appréciation, l'éthique seconde de la croyance étudie les manières dont – *de fait* – nous mettons en œuvre ces normes épistémiques, et recommande des manières de les appliquer. Nous entrons alors de plain-pied dans l'éthique de la croyance<sup>1</sup> : celle-ci consiste d'une part dans la mise au jour de nos pratiques doxastiques, c'est-à-dire dans la description des manières dont nous appliquons les normes de la croyance dans notre vie intellectuelle, et d'autre part dans la recommandation de manières de croire correctes. Les manières dont nous mettons effectivement en œuvre les normes épistémiques se dévoilent au cours de l'enquête, c'est-à-dire quand nous sommes en position d'acquiescer, de maintenir ou de réviser nos croyances.

C'est dans cette perspective que P. Engel dégage des types de comportement intellectuel et analyse la « politique doxastique » qui guide chaque type de croyant

---

<sup>1</sup> Nous sommes réservés quant à la pertinence du qualificatif d'« éthique » pour désigner les normes constitutives de la croyance. P. Engel en convient : « Cette division peut paraître artificielle, parce qu'on peut ne pas voir en quoi les normes abstraites postulées au premier niveau peuvent constituer une éthique, au sens d'un ensemble de choses qu'il faudrait faire ou croire. L'éthique véritable n'est-elle pas alors celle de second niveau, celui des vertus intellectuelles ; et en ce sens une éthique de la croyance ne s'identifie-t-elle pas avec une théorie des vertus intellectuelles ? La réponse est positive. La véritable éthique de la croyance se situe au second niveau, c'est-à-dire celui où nous pouvons formuler quelles conduites sont bonnes ou mauvaises, permises ou défendues. Le premier ne nous dit pas comment nous pouvons améliorer notre vie intellectuelle ou simplement la mener décentement. Il concerne seulement l'énoncé des conditions les plus générales de la croyance » (p. 143).

(celle du curieux, celle de l'impertinent, celle du snob, celle du sot, etc.). Dans les trois derniers chapitres, il présente une galerie de portraits de différents types de croyants. Pour chacun d'eux, il se demande : appliquent-ils les normes ou les méprisent-ils ouvertement ? Ensuite, s'ils les appliquent, le font-ils correctement ou non ? C'est-à-dire, les appliquent-ils pour le bon type de raison ou pour le mauvais type de raison ? Ces manières dont les normes épistémiques sont (plus ou moins bien) prises en charge correspondent chez les agents à des vertus et à des vices intellectuels. Alors que l'agent vertueux intellectuellement possède des dispositions cognitives fiables et est guidé dans son enquête par la prise en compte des normes épistémiques, les aptitudes cognitives fiables font défaut à l'agent vicieux intellectuellement (il est doté d'une perception, d'une mémoire ou d'un intellect déficients), ou (plus grave encore) un tel agent néglige, voire bafoue sciemment les normes épistémiques. C'est le cas du baratineur, dont les paroles sont totalement détachées du souci de dire le vrai (on dit de lui, de façon mi-critique mi-valorisante, qu' « il a la tchatche »).

## **Les vices intellectuels : une vie intellectuelle hors-norme**

Penchons-nous sur le second type de vice intellectuel. Il s'agit de vices d'autant plus « profonds » que, à ce niveau, la motivation a sa place. En effet, l'agent vicieux intellectuellement rompt sciemment avec les normes de la croyance et cultive volontairement une conduite intellectuelle qui prend le large avec ces réquisits. Nous sélectionnerons deux types de vices intellectuels. Le premier tient à « une indifférence ou un refus actif des normes épistémiques » (p. 539). Il correspond à l'*acrasie épistémique*. Bien que conscient des normes et des valeurs qui doivent gouverner la vie intellectuelle (rappelons-les : les normes de la vérité et de la justification, elles-mêmes adossés à cet idéal qu'est le savoir), l'agent les méprise intentionnellement. Cette attitude anomique est le mal du siècle. Portée par des individus qui sont parfois en position de leadership, favorisée par des pratiques numériques qui démultiplient rapidement l'audience d'informations qui circulent sans filtre, elle a pour conséquence immédiate une diminution des vérités dans la sphère des échanges intellectuels. Surtout, elle encourage l'idée selon laquelle les normes du discours ne sont plus la vérité et la subordination aux faits, mais le culot de celui qui l'énonce (Trump est dans le collimateur).

Le second type de vice intellectuel qui mérite notre attention caractérise l'attitude de l'agent qui applique les normes épistémiques, mais qui ne le fait pas pour

le bon type de raison. Cette analyse est intéressante car elle permet d'exploiter un enseignement de l'éthique première de la croyance. On a vu que nous ne pouvons pas croire à volonté. Si nous pouvons *vouloir croire* que P (« je vais gagner au Loto »), ce n'est certainement pas du fait de la volonté que nous *croyons* que P. De même, c'est en voulant être vertueux intellectuellement que nous échouons à l'être, car ce que nous voulons alors, ce n'est pas tant développer une attitude qui serait guidée par la seule considération de raisons épistémiques, mais c'est afficher le comportement vertueux afin d'en récolter les gerbes sociales (comme la considération publique). C'est ce qui se produit quand des agents prennent la pose de l'intellectuel prudent, réfléchi ou engagé. Ce qui les motive à appliquer les normes de la croyance, ce n'est pas la considération de la nature de cette attitude qu'est la croyance, c'est la considération des effets de cette attitude.

Le poseur a un cousin : le snob. Dans l'échelle des vices épistémiques, le snobisme est encore plus incorrect. En effet, le snob veut le comportement sans les normes. Ce qui le guide, c'est simplement le prestige qu'il associe à la classe sociale qui adopte telle ou telle croyance. Mais de même que celui qui veut croire que P est frappé d'incohérence puisqu'il ne croit pas véritablement ce qu'il veut croire, le snob est un être scindé : d'un côté il sait ce dont il doit disposer pour que sa croyance soit correcte, mais d'un autre côté il désire avoir l'attitude de la croyance sans se soucier du contenu de celle-ci. L'attitude du snob n'est donc pas conforme à l'essence de l'attitude de la croyance. Ce n'est pas une attitude doxastique en bonne et due forme. C'est pourquoi elle est condamnable.

## Engel, moraliste du XXI<sup>e</sup> siècle ?

Bien évidemment, P. Engel ne pouvait pas manquer de se confronter à l'accusation de moraliser l'épistémologie en particulier et la vie intellectuelle en général. Après tout, enrôler la croyance dans une éthique intellectuelle, n'est-ce pas faire de l'épistémologie un simple chapitre de l'éthique ? Faire haro sur les vices intellectuels, cela n'a-t-il pas des relents de catéchisme ? *Les vices du savoir*, est-ce la profession de foi du vicaire Engel ?

On pourrait également émettre le reproche selon lequel la réflexion paraît n'être guidée que par des passions tristes, en l'occurrence le dépit de voir la vérité malmenée, et la colère à l'encontre de ceux qui font éclater les coutures du concept de croyance.

L'exaspération est telle que, par moments, elle emporte tout sur son passage et vise, pêle-mêle, les pragmatistes et les néo-pragmatistes, les humiens et les néo-humiens, les relativistes, les nihilistes, les situationnistes, les fictionnalistes, les suspicionnistes, etc., sans qu'on sache toujours si ces qualificatifs se recoupent ou non (Foucault étant l'arbre qui cache la forêt).

P. Engel en convient : il ne propose pas de théorie positive des vertus intellectuelles (p. 541). C'est que l'urgence est ailleurs. Il s'agit d'épingler les vices intellectuels les plus répandus, d'en exposer les principes de fonctionnement et de rappeler en quel sens toutes nos croyances – *quelles qu'elles soient*<sup>2</sup> – obéissent à des normes. Si pour ce faire l'argumentation emprunte beaucoup aux moralistes, elle ne moralise pas pour autant. Ce qui doit nous inquiéter, ce n'est pas qu'il y ait des normes épistémiques, c'est le fait que ces normes constitutives soient de plus en plus violées sans que personne ne s'en inquiète. Et si la cible semble nébuleuse, c'est parce que le dédain pour le vrai étend sa toile (chez l'homme du commun comme chez les philosophes). La notion d' « indifférence intellectuelle » saisit bien le défaut partagé par l'ensemble de ces agents vicieux intellectuellement, aussi divers soient-ils : tous ont tendance à ne plus considérer la vérité, la justification et la connaissance comme des valeurs cognitives *fondamentales* de la vie intellectuelle.

L'accusation de moralisme levée, une autre difficulté apparaît : comment articuler l'éthique première et l'éthique seconde de la croyance ? En effet, à force d'insister sur le fait que les normes épistémiques ne sont pas des normes morales, à force de rappeler que les raisons épistémiques sont incommensurables aux raisons pratiques, et à force de rendre l'éthique première de la croyance imperméable à toute considération pragmatiste, il est par la suite difficile de comprendre comment s'effectue le passage de l'éthique constitutive à l'éthique régulatrice. P. Engel s'efforce de combler le fossé en situant l'éthique intellectuelle à la croisée des chemins : elle

---

<sup>2</sup> On peut néanmoins faire état du statut épineux de certaines croyances. Ainsi, qu'en est-il de croyances comme « les êtres humains ne se transforment pas en bulle de savon » ou « la Terre n'a pas commencé à exister il y a cinq minutes » ? Selon P. Engel, de deux choses l'une : soit on considère qu'elles sont soustraites à l'évaluation rationnelle, mais alors on ne peut pas les traiter comme des croyances ; soit on considère qu'il s'agit de croyances vraies, mais alors les normes de la raison et du savoir doivent également s'appliquer. Autrement dit, il n'y a pas de demi-mesure. L'« évidentialisme normatif » ne souffre aucun accommodement. P. Engel aborde ce dilemme dans le chapitre III, consacré aux croyances religieuses. Mais le résultat de son analyse est un rigorisme assumé. Si certaines « croyances » semblent échapper aux normes propres à la croyance, c'est que nous avons changé de sujet, il ne s'agit tout bonnement pas de croyances ! On pourrait tout de même contester le bien-fondé de cette « crispation » et noter que lorsque nous butons sur ces « certitudes primitives » (p. 231), la découpe conceptuelle présentée ici n'épouse pas en tout point les articulations naturelles de son objet.

correspond au « recoupement » et à la « corrélation » de ces deux domaines indépendants que sont l'épistémologie et l'éthique. Les réflexions sur le concept de connaissance d'une part et sur nos pratiques doxastiques d'autre part se croisent, mais ne fusionnent pas. « Les deux niveaux sont distincts, bien que complémentaires » (p. 46).

Mais la question reste pendante : qu'est-ce qui nous motive à mettre en œuvre les normes épistémiques ? Peut-on encore avoir confiance en l'appétence humaine pour le vrai ? Notre soif de vérité est-elle vouée à s'éteindre, éconduits que nous sommes par ces breuvages plus sucrés que sont les informations qui font le buzz ? La réponse tient visiblement dans une éducation de notre volonté. C'est elle qui, fréquemment, est la maîtresse d'erreur et de fausseté et nous égare hors des sentiers des normes de la croyance. Comme l'avait déjà remarqué Locke, cette éducation de notre vouloir passe par la revivification de notre amour pour le vrai, trop souvent écrasé par d'autres passions. « Celui qui voudrait se mettre sérieusement à la recherche de la vérité devrait en premier lieu se préparer l'esprit par l'amour de la vérité ; car celui qui ne l'aime pas ne fera pas grand effort pour l'acquérir et ne sera pas trop inquiet si elle lui fait défaut » (*Essai sur l'entendement humain*, IV, 19, § 1). Nul doute que cet ouvrage contribue grandement à revigorer notre amour du vrai<sup>3</sup>.

Publié dans [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr) le 30 octobre 2019

---

<sup>3</sup> C'est également ce à quoi travaillent de nombreuses publications de la collection « Banc d'Essais » aux éditions Agone. Que ce soit Paul Boghossian (*La peur du savoir*), Jacques Bouveresse (*Nietzsche contre Foucault, Peut-on ne pas croire ?*), James Conant (*Orwell ou le pouvoir de la vérité*) ou Michael Lynch (*L'éloge de la raison*), tous sont animés par le souci de réhabiliter la vérité, injustement ravalée au rang de « cache-sexe » de certains désirs (notamment de pouvoir). Tous défendent une conception exigeante de la vérité, comme indépendante de ce que nous pensons. Tous se donnent pour but de désenvoûter ceux qui seraient séduits par les sirènes relativistes, constructivistes, contextualistes ou néo-pragmatistes. Au final, il s'agit de débusquer ce qui fait le lit d'une certaine attitude intellectuelle : le je m'en foutisme intellectuel.